

Qualité de Vie  
au Travail

et/ou

Développement  
Durable

  
BOURSES  
DE FORMATION

DÉPÔT DES DOSSIERS DU 21.07 AU 30.09



**ONE 101 ONE**  
LA RÉANIMATION EST UN ENJEU



---

## Financements de **Diplômes Universitaires** en lien avec la **Qualité de Vie au Travail** et / ou le **Développement Durable**

---

### L'appel à candidatures

Depuis 2023, la Société de Réanimation de Langue Française (SRLF) et le Fonds de dotation 101 ont établi un partenariat visant à promouvoir l'innovation, la recherche et l'amélioration des pratiques en réanimation. Ce partenariat s'est notamment traduit par la mise en place de bourses de recherche conjointes, incluant une bourse spécifiquement consacrée à la Qualité de Vie au Travail (QVT).

En 2024, puis en 2025 – malgré un élargissement du périmètre de la bourse à la thématique du Développement Durable (DD) –, cet appel à projets de recherche n'a pas trouvé de lauréat. Ce résultat met en lumière un besoin de structuration et de montée en compétences sur ces sujets pour pouvoir les aborder de manière concrète dans les services.

La Qualité de Vie au Travail comme le Développement Durable sont en effet des thématiques transversales, complexes et relativement nouvelles dans le champ de la réanimation. Elles appellent des dynamiques collectives mais aussi une expertise portée par des professionnels formés, capables de structurer et d'animer ces démarches à l'échelle de leur service.

Face à ces constats, la SRLF et le Fonds 101 ont choisi d'adapter leur dispositif et de soutenir la formation universitaire de professionnels souhaitant s'engager dans des projets de service structurés autour de la QVT et/ou du Développement Durable. Cette initiative a pour ambition de renforcer les compétences au sein des équipes, de favoriser des dynamiques collectives, et de soutenir des initiatives concrètes, déployées à l'échelle des services.

# Modalités

## Conditions générales – Appel à candidatures

### A. Candidatures – Qui peut postuler ?

Ce financement est ouvert à toutes les catégories de professionnels de santé exerçant dans un service de réanimation adulte ou pédiatrique, à condition que la formation et le projet présenté répondent aux critères définis par le présent appel à candidatures.

### B. Informations générales sur le programme de subvention

Les éléments qui sont vous seront demandés pour le dossier de candidature sont les suivants :

- Identification du demandeur incluant son statut professionnel, son grade et sa discipline d'exercice
- Un CV du demandeur
- Service hospitalier du demandeur : Intitulé du service, Hôpital, Chef de service, E-mail du chef de service, Adresse postale
- La brochure officielle du diplôme universitaire visé (DU, master), précisant le contenu, les objectifs pédagogiques, le nombre d'heures, les modalités de validation et le calendrier.
- Le coût total de la formation, accompagné d'un devis ou justificatif officiel.
- Une lettre de motivation exposant le parcours du candidat, son intérêt pour la formation, et le lien avec les enjeux de QVT et / ou de développement durable dans son service.
- Une description du projet de service associé à la formation (1 page, police 12, interligne 1,5). Ce document doit :
  - Présenter les objectifs du projet.
  - Expliquer son intérêt pour l'ensemble du service.
  - Préciser la manière dont la formation du candidat contribuera à sa mise en œuvre.
  - Être signé conjointement par l'encadrement médical et paramédical.
- Une lettre de soutien du chef de service, attestant son appui au projet de formation et son engagement à libérer le candidat de ses obligations professionnelles pour assister à l'intégralité de la formation.
- Une déclaration de conflits d'intérêts du candidat (36 mois)

## Calendrier

1. L'appel à projet est ouvert du 21/7/2025 au 30/9/2025 à 23:59
2. Les candidats devront soumettre leur projet exclusivement par voie électronique via le formulaire dédié accessible via ce lien : <https://form.jotform.com/251973429635366>
3. Les dossiers sont à remplir en français
4. Seules les candidatures complètes et rendues dans les délais seront étudiées et soumises au jury.
5. Les lauréats seront annoncés par les moyens de communication de la SRLF et du Fonds 101.

## Modalités et critères de sélection

Les projets seront examinés par un jury composé de personnalités sélectionnées par la SRLF et le Fonds 101, en tenant compte des critères suivants.

- **Adéquation de la formation avec les thématiques ciblées :**

Le diplôme visé (DU, master ...) doit traiter de manière directe et substantielle des enjeux de Qualité de Vie au Travail et / ou de Développement Durable, si possible dans le contexte hospitalier.

- **Qualité et faisabilité du projet de service associé :**

Le projet présenté doit :

- être cohérent avec les objectifs de la formation suivie ;
- viser une mise en œuvre concrète à l'échelle du service ;
- préciser l'impact attendu sur les conditions de travail, la qualité des soins ou la performance environnementale du service ;
- être réaliste, argumenté et structuré, avec une implication explicite des différents acteurs concernés.

- **Soutien explicite de l'encadrement médical et paramédical :**

Le projet doit être co-construit avec l'équipe encadrante et bénéficier d'un engagement formel de la direction médicale et paramédicale à accompagner la mise en œuvre du projet dans le service et libérer l'agent de ses obligations professionnelles pour l'ensemble de la formation prévue.

- **Motivation et engagement du candidat :**

La lettre de motivation et l'ensemble du dossier devront mettre en évidence :

- la motivation personnelle du candidat ;
- la cohérence de son parcours et de son projet professionnel avec la formation visée ;
- sa capacité à jouer un rôle actif dans la conduite du projet au sein de son service

Par ailleurs, il est précisé que :

- Aucune distinction ne sera faite entre les candidat-e-s en fonction du genre, de l'origine ethnique, de la langue parlée, des convictions religieuses ou politiques.
- Les candidatures impliquant un membre du jury (ou son institution) seront discutées en son absence afin de garantir l'impartialité du processus de sélection et d'éviter tout conflit d'intérêts.
- Les évaluations sont confidentielles et ne seront pas diffusées
- Les décisions du jury sont finales. Aucun recours ne sera examiné.

## Modalités de remise du financement

### Versement du financement :

Le montant sera versé en 1 (une) fois :

- directement à l'organisme de formation, lorsque cela est possible, sur présentation d'un justificatif d'inscription nominatif et d'un RIB de l'établissement ;
- ou, à défaut, au candidat, sur présentation d'un justificatif de paiement et d'un RIB personnel.

### Attestation d'engagement :

Les lauréats devront signer une attestation d'engagement précisant notamment :

- leur participation effective à la totalité de la formation (présence requise) ;
- leur engagement à rembourser le financement en cas de non-participation non justifiée à la formation (hors cas de force majeure).

## Suivi et valorisation :

Une fois la formation terminée, les lauréats s'engagent à :

- fournir une attestation de suivi ou de validation du diplôme ;
- participer, si sollicités, à une brève restitution écrite ou orale de leur expérience dans un cadre défini par la SRLF et/ou le Fonds 101 (communication interne, retour d'expérience, valorisation des projets soutenus...).

## Pourquoi ces deux axes ?

### Qualité de Vie au Travail

Les professionnels de réanimation sont particulièrement exposés à la fatigue compassionnelle, au stress chronique et au risque d'épuisement professionnel. Les taux de **turn-over** et d'**épuisement professionnel** sont élevés, chez les infirmier(e)s comme chez les médecins, avec des conséquences majeures sur la **qualité des soins**, la **permanence des expertises**, et les **coûts humains et financiers** pour les établissements.

Des études ont montré qu'une mauvaise QVT est associée à :

- une augmentation de la **mortalité hospitalière** liée à la désorganisation des soins (Stimpfel et al., *Health Affairs*, 2012) ;
- une baisse de la **satisfaction et de la fidélisation** des équipes (Bodenheimer & Sinsky, *Annals of Internal Medicine*, 2014) ;
- des **durées de séjour plus longues** et un **surcoût** en ressources humaines (Lacy & Chan, *BMJ*, 2018).

Investir dans la montée en compétences sur les outils d'évaluation, de co-construction et d'amélioration continue de la QVT est donc un enjeu stratégique pour l'avenir des soins critiques.

### Développement Durable

Le dérèglement climatique constitue une menace croissante pour la santé humaine et, par conséquent, pour les services de soins critiques. Le franchissement des limites planétaires, en particulier celles liées au climat et à la biodiversité, se traduit par des effets directs (canicules, inondations, catastrophes naturelles) et indirects (insécurité alimentaire, tensions géopolitiques, déplacements de populations), qui aggravent la charge des soins critiques.

Le système de santé, pourtant en première ligne pour répondre à ces crises, contribue lui-même à la dégradation de l'environnement : en France, les établissements de santé représentent jusqu'à 8 % des émissions nationales de gaz à effet de serre, soit environ 50 millions de tonnes équivalent CO<sub>2</sub> par an.

La réanimation, par son recours massif au matériel à usage unique, à l'énergie et aux gaz médicaux, fait partie des services les plus émissifs, avec des estimations allant jusqu'à 150 kg de CO<sub>2</sub> par lit et par jour. Sur le plan quantitatif, une étude de terrain (*CHU Erasmus, Rotterdam*) illustre l'ampleur du gaspillage : une journée de soins intensifs consomme l'énergie d'un véhicule parcourant 2 000 km et près de 15 000 L d'eau, tout en générant, par patient et par jour, environ 7 sacs-poubelle de déchets.

Face à cette réalité, l'écoconception des pratiques en réanimation n'est plus une option mais une nécessité. Elle suppose des changements profonds dans l'organisation, les achats, la logistique, la formation et le management. Intégrer la dimension environnementale dans les projets de service permet non seulement de réduire l'empreinte écologique des soins, mais aussi d'améliorer l'efficacité hospitalière (réduction des coûts de fonctionnement) et d'inscrire l'hôpital dans une stratégie de santé durable, cohérente avec ses engagements sanitaires et sociétaux.